

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 8ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 048560

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3073 Société : RAM 164048
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : ESSAKHI BRAHIM
 Date de naissance : 27.5.1957
 Adresse : Avenue ATTADJANOONE - Rue n° 7 -
N° 15 - OULFA - CASA
 Tél. : 0663473186 Total des frais engagés : 548,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/05/2013
 Nom et prénom du malade : ESSAKHI GIHADI AICHA Age :
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Colique
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Chute

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 26/05/2013
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/5/23	...	...	20,10	
30/5/23	...	...	...	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/05/2023	27,00
	30/05/2023	321,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

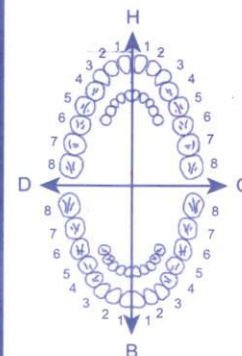
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

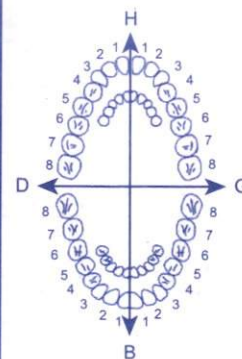
FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majda Benboujida

Médecin Généraliste
Echographie Générale
Ancienne interne des hôpitaux



الدركتور ماجدة بنبوجيدة

الطب العام
الفحص بالصدى
طبية سابقا بالمستشفيات

Casablanca, le : 30/05/2023 : الدار البيضاء في :

GZHBIN AZCHA EP ESSAKIZ

TOTHEMA AB

Actyl D
5 µg / 200 UI À avaler

LOT: 2303902
FAB: 02/2023
EXP: 02/2026
PVC: 70.00DH

Uptia

ULTRA

PPC 79,00 DH

Dr. Majda Benboujida
Médecin Généraliste
Av. Atlas Rue Jbel Michlifen
N° 318 Lissasfa 1 Casablanca
Tél: 05 22 65 05 35

05 22 65 05 35 : الهاتف - الدار البيضاء - (أمام سوق القصب) - لياسافة 1 - زنفة جبل ميشلفين رقم 318 - شارع الأطلس،
Avenue Atlas, Rue Jabal Michlifen, N° 318 - Lissasfa 1 - Casablanca - Tél. : 05 22 65 05 35

43,00

طوط هيما

الحديد - المنغنيز - النحاس

TOTHEMA

AMP BUY 10ML B20



6 118000 011712

43,00

طوط هيما

TOTHEMA

AMP BUY 10ML B20



6 118000 011712

43,00

طوط هيما

TOTHEMA

AMP BUY 10ML B20



6 118000 011712

43,00

طوط هيما

TOTHEMA

AMP BUY 10ML B20



6 118000 011712

Docteur Majda Benboujida

Médecin Généraliste

Echographie Générale

Ancienne interne des hôpitaux



الركتورة ماجدة بنبوجيدة

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيبة سابقا بالمستشفيات

Casablanca, le : 26/05/2023

ESSAKHI GIMBID AICHA

D-STRES

27/05/2023



3355

26/05/2023

PHARMACIE SARANAZ
SARANAZ
140 Lot Miralida Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 65 20 07

Dr. Majda BENBOUIDA
Médecin Généraliste
Av. Atlas Rue Jabal Michlifien
N° 318 Lissasfa 1 Casablanca
Tél.: 05 22 65 05 35

L: 10/05/2023
PER: 10/2027
PPV: 27.00 DH

05 22 65 05 35 : الهاتف - الدار البيضاء - القصب) 1 - ليسانسفة 318 - زنقة جبل ميشليفن رقم 318 - ليسانسفة 1 - Casablanca - Tél. : 05 22 65 05 35
Avenue Atlas, Rue Jabal Michlifien, N° 318 - Lissasfa 1 - Casablanca - Tél. : 05 22 65 05 35